

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 08/04/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi deux avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement de Nîmes Métropole

Présents :

M. LACHAUD **Président;**

M. ALLIER, M. BAZIN, M. DESCLOUX, M. GAILLARD, M. GRANAT, Mme PONCE-CASANOVA, M. PORTAL, M. PREVOTEAU, M. RAYMOND, Mme ROCCO, M. SCHOEPFER, M. SOULAS, M. VALADIER
Vice Présidents;

M. ARTAL, M. BERTIER, M. BOLLEGUE, M. GABACH, M. GADILLE, M. GARCIA, M. GIBERT, M. GIRE, M. GRANCHI, M. LUCCHINI, M. MARCOS, M. MARQUET, M. MARTIN, M. MAZAUDIER, Mme PERRAU, Mme POIGNET-SENGER, M. POUDEVIGNE, M. PRADIER, M. REDER, Mme RICHARD, M. THOULOUBE, M. TIBERINO, M. TIXADOR, M. TOUZELLIER, M. VINCENT, M. VOLEON **Membres du Bureau;**

Mme ANDREO, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mme BERGOGNE, Mme BLACHON-AGUILAR, Mme BORDES, Mme BOURGADE, M. BURGOA, Mme DE GIRARDI, Mme DE-VIDO, Mme DELBOS, M. DELRAN, Mme DOYEN, Mme FAYET, M. FEYBESSE, M. FLANDIN, Mme GARDEUR, M. GOURDEL, Mme JEHANNO, M. NICOLAS, Mme NOVELLI, M. PASTOR, Mme PAUL, M. PECHAIRAL, Mme PEREZ, M. PLANTIER, Mme PONGE, Mme RAINVILLE, M. ROLLAND, Mme ROULLE, Mme ROUVERAND, Mme SARTRE, M. SEGUELA, M. SEGUY, M. TAULELLE, Mme TRONC **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

Mme AGUILA (donne pouvoir à Mme PONCE-CASANOVA), M. ANGELRAS (donne pouvoir à M. PASTOR), Mme BOISSIERE (donne pouvoir à M. BURGOA), Mme CHELVI-SENDIN (donne pouvoir à M. TIBERINO), M. CLEMENT (donne pouvoir à Mme FAYET), M. DALMAS (donne pouvoir à Mme RAINVILLE), Mme ENJELVIN (donne pouvoir à Mme RICHARD), Mme ENRIQUEZ (donne pouvoir à Mme PONGE), M. FILIPPI (donne pouvoir à M. GOURDEL), M. FOURNIER (donne pouvoir à M. PLANTIER), Mme FOURQUET (donne pouvoir à Mme BOURGADE), M. GILLET (donne pouvoir à Mme DE-VIDO), Mme MAKRAN (donne pouvoir à Mme GARDEUR), M. MAYOR (donne pouvoir à M. PORTAL), M. PROUST (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI), M. QUITTARD (donne pouvoir à M. REDER), Mme TOURNIER BARNIER (donne pouvoir à Mme ROULLE), M. VALADE (donne pouvoir à M. TAULELLE) Mme BERNIE-BOISSARD (absente excusée), Mme CREPIN (absente excusée), M. DUMAGEL (absent excusé), Mme DUMAS (absente excusée), M. FABRE-PUJOL (absent excusé), Mme GARDET (absente excusée), M. GELLY (absent excusé), M. JACOB (absent excusé), M. PROCIDA (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	104
Nombre de membres en exercice :	103
Nombre de membres présents :	076
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	18

OBJET : Approbation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement de Nîmes Métropole

1. CONTEXTE GENERAL

Les conseils communautaires dans ses séances du 31 janvier 2008 et du 6 décembre 2010, ont approuvé respectivement le schéma directeur de l'eau potable qui a été mis à jour par délibération du 9 juillet 2012 et le schéma directeur de l'assainissement.

Depuis, plusieurs documents de programmation ont évolué et ont été mis à jour : Plan Local d'Habitat (PLH), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) ayant une incidence sur la politique de l'Eau.

L'intégration de nouvelles communes au territoire de Nîmes Métropole et l'évolution démographique rendue dans l'étude INSEE ont également nécessité, la mise à jour des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement existants, qui a été confiée à un bureau d'études.

Ainsi, plusieurs scénarii ont été envisagés pour l'eau potable :

Scénario 1 (scénario de base) : ajustement des installations aux besoins futurs

Scénario 2 (scénario 1 + sécurisation de la production) : sécurisation de la production, afin de maintenir la continuité de service en besoin de pointe, malgré l'arrêt d'un site de production

Scénario 3 (scénario 2 + sécurisation des adductions prioritaires) : sécurisation de la production et des adductions prioritaires, afin de maintenir la continuité de service en besoin de pointe, malgré l'arrêt d'un site de production ou la casse d'un adducteur principal du système.

Le scénario 2 retenu par le comité de pilotage, a été présenté à l'assemblée des maires du 6 avril 2018 et en comité de pilotage final avec l'Agence de l'Eau et le Département, le 31 janvier 2019.

Ce schéma propose un plan d'actions et d'investissement annuel, permettant à la collectivité de répondre aux besoins en eau potable actuels et futurs à l'horizon 2035. Il intègre notamment une amélioration du rendement du réseau d'eau potable afin de limiter les dimensions et le coût des ouvrages nécessaires pour la desserte des nouvelles populations et des activités économiques attendues.

OBJET : Approbation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement de Nîmes Métropole

A terme, ce scénario garantit que la totalité des abonnés du territoire demeurera alimentée en eau potable grâce à des maillages du réseau structurant, même si une ressource devait être arrêtée provisoirement.

Pour l'assainissement, le schéma élaboré en 2010 avait déjà balayé les scénarii possibles et ils ont fait l'objet d'une analyse critique prenant en compte le contexte actuel. La mise à jour a donc essentiellement conduit à une évolution de la programmation technique et financière.

Ainsi, le scénario médian de regroupement des ouvrages de traitement des eaux usées a été réajusté en termes de planification et d'investissements et suite à l'intégration des nouvelles communes. Il a également été intégré les nouvelles dispositions règlementaires introduites par l'arrêté du 21 juillet 2015 (diagnostic permanent des systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 EH, amélioration de l'auto surveillance, de la connaissance des ouvrages...).

Ce scénario organisant le territoire autour de 19 unités de traitement des eaux usées dont 12 de plus de 2500 EH, a été présenté à l'assemblée des maires du 2 février 2018 puis en comité de pilotage final avec l'Agence de l'Eau et le Département, le 31 janvier 2019.

2. ASPECTS JURIDIQUES

En application des articles L.2224-7-1, L.2224-8 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'eau et d'assainissement doivent mettre à jour les schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le montant total du scénario retenu pour le schéma directeur de l'eau potable sur la période 2019-2035 est estimé à 255,4 M€ HT réparti selon :

Production :.....	18,4 M€
Adduction :.....	39,2 M€
Stockage :.....	28,4 M€
Pompage :.....	16,1 M€
Renforcement et extension du réseau :.....	50,4 M€
Renouvellement du réseau et des branchements :.....	92,1 M€
Renouvellement des compteurs et télé relève :.....	9,8 M€
Amélioration des performances du réseau :.....	1,0 M€

OBJET : Approbation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement de Nîmes Métropole

Le montant total du scénario retenu pour le schéma directeur de l'assainissement sur la période 2019-2035 est estimé à 154,2 M€ HT réparti selon :

Transfert et traitement des eaux usées :.....	58,5 M€
Obligations réglementaires :.....	4,4 M€
Equipements non imposés :.....	3,3 M€
Renouvellement du réseau :.....	71,5 M€
Extension de la collecte :.....	1,4 M€
Méthanisation des boues :.....	15,1 M€

Des aides financières de l'Agence de l'Eau pourront être sollicitées dans le cadre du XIème programme et suivants, en fonction des projets et au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'approuver le schéma directeur de l'eau potable assurant l'ajustement des installations aux besoins futurs et la sécurisation de la production sur la période 2019-2035 pour un montant total de 255,4 M€ HT selon la synthèse et l'annexe cartographique jointes.

ARTICLE 2 : d'approuver le schéma directeur de l'assainissement assurant l'ajustement des installations aux besoins futurs et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau sur la période 2019-2035 pour un montant total de 154,2 M€ HT selon la synthèse et l'annexe cartographique jointes.

OBJET : Approbation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement de Nîmes Métropole

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides financières des opérations inscrites aux schémas directeurs et toutes pièces afférentes.

ARTICLE 4 : les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

Le Président,
Yvan LACHAUD